

PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

La direction régionale
des affaires culturelles

ARRETE N° 2013
211.0004

PORTANT INSCRIPTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES
D'OBJETS MOBILIERS A BEDARIEUX (HERAULT)

Le préfet de Région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission départementale des objets mobiliers en date du 23 mai 2013,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que la conservation des objets mobilier(s) désigné(s) ci-après présente, au point de vue de l'histoire et/ou de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont inscrits au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants :

- « *carreaux de faïence (623) Les Évangélistes, décor monumental* », 19^e siècle vers 1880, carreau : h= 20 ; l = 20, faïence, de Charles Lévêque ;

conservés à *Bédarieux (34) église Saint-Louis* et appartenant à la *commune*.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication et au préfet de la Région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault (Direction régionale des affaires culturelles), sera notifié au propriétaire et au clergé affectataire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Montpellier, le 30 JUL. 2013

Pour le Préfet de région Languedoc-Roussillon
et par délégation
Le Directeur régional des affaires culturelles
Pour le Directeur régional des affaires culturelles
Alain DAGUERRE de HUREAUX

Sandrine DEMOULIN
Directrice régionale adjointe